



Adhérer



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2018

(Période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018)

à renvoyer à : SNAPS - Maison du Sport Français - 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13



☐ M. ☐ Mme⁽¹⁾ ☐ Mlle Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : ____ / ____ / ____ Adresse : _____

T. fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
 Portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ E-mail : _____ @ _____

Grade et classe (2) : _____ Echelon (2) : _____ depuis le : ____ / ____ / ____ Note : ____ / 100

Indice (2) : _____ Fonctions : _____ Affectation : _____

☐ Temps partiel : ____ % ☐ Retraité ☐ Autres situations (3) : _____

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse - (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye - (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de _____ € (voir page ci-contre)

☐ par prélèvement automatique (*)

☐ par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s)
du jour (Maximum 3)

A _____, le _____
Signature :

(*) Joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) (IBAN)
- le formulaire d'autorisation de prélèvement signé disponible auprès de votre secrétaire régional (page 32) ou en téléchargement sur <http://snaps.unsa-education.org> - Rubrique « se syndiquer ».

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE

- Votre cotisation 2018 sera prélevée en 3 fois si vous adhérez **avant le 10/12/2017** (janvier, mars, juin), en 2 fois **avant le 15/02/2018** (mars, juin), en **1 seule fois ensuite** si vous dépassez ces dates pour 2018.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Toutefois, vous recevrez en octobre de chaque année un courrier vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Un simple courrier ou un e-mail adressés au siège du SNAPS suffisent pour mettre fin aux prélèvements à venir à la date de réception de votre demande.

CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION

MES AVANTAGES

50 % de réduction pour une première adhésion ⁽¹⁾

66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾

Le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

(1) valable 1 fois dans la carrière

(2) la déduction ne s'applique pas si vous avez opté pour la déduction de vos frais professionnels (frais réels)

VOUS ÊTES A LA RETRAITE ?

LE SNAPS A BESOIN DE VOUS !

En continuant à soutenir le SNAPS, vous bénéficiez :

- d'une cotisation réduite à 40 % de votre dernière cotisation ;
- de la déduction fiscale de 66 % de votre cotisation sur le montant de votre impôt sur le revenu ;
- de l'envoi de 4 numéros du SNAPS Infos par an ;
- des activités amicalistes organisées par et pour les retraités.